

## Conseil de Participation: Pédagogie Active = Parents Actifs

C'est une instance de concertation obligatoire instaurée par le décret " Missions " de 1997 qui réfléchit au projet d'établissement et à la philosophie de l'école. Il se réunit au moins deux fois par an (Hamaïde: 5x). Il peut être convoqué sur demande de la moitié de ses membres au moins, adressée au Président.

### Composition (fixée par la Direction):

#### Membres de droit:

- La Direction et le PO

#### Membres élus:

- Personnel enseignant et administratif
- Le centre PMS
- Les parents (3-6, élus AG, 2 ans)

#### Membres cooptés:

- Représentants de l'environnement social, culturel et économique

Conditions: les représentants des parents ne peuvent faire partie ni du CA, ni de l'AG, ni être membre du personnel.

## Conseil d'Administration: Parents Admis - nistrateurs

C'est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'école. Il se réunit tous les mois (à Hamaïde) pour adopter des décisions, donner un avis sur des sujets particuliers ou examiner les situations financières, sociales ou éducatives. Il nomme le Directeur et engage les enseignants, éducateurs et employés non rémunérés par la Communauté Française.

### Composition (Mandats de 3 ans, sauf pour le Directeur):

- La Direction
- 4 parents ayant un enfant inscrit à l'école
- 2 à 4 personnes ayant eu un enfant à l'école ou étant ancien élève
- 4 membres de l'équipe pédagogique

Conditions: les représentants des parents ne peuvent faire partie ni du CP, ni délégués de classe, ni être membre du personnel.

## Conseil de Participation

### Mission:

Débattre du Projet d'établissement, l'amender, le compléter

Remettre un avis sur le rapport d'activités

Réfléchir et s'exprimer (entre autre) sur:

- ✓ L'accueil des petits ou la transition vers le secondaire,
- ✓ La sécurité aux abords de l'école,
- ✓ Mettre en place une bibliothèque,
- ✓ Les fêtes de l'école,
- ✓ Répondre à des sollicitations internes (CA) ou externes.

Accent particulier en 2019: le plan de pilotage

Mandats à pourvoir:



## Conseil d'Administration

### Mission:

- ✓ Responsable du Projet Pédagogique
- ✓ Conduit le Projet d'établissement avec la direction et l'équipe pédagogique
- ✓ Gère le budget
- ✓ Rédige, amende et veille au bon respect des différents règlements (ROI notamment)
- ✓ Organise 2 AG par an

Accent particulier en 2019: le plan de pilotage

Mandats à pourvoir:



Candidatures avant le 1<sup>er</sup> décembre 2018: [secretariat@hamaide.be](mailto:secretariat@hamaide.be)